



PreventAgri : un service de conseil gratuit **pour votre santé et votre sécurité au travail**

Une étude européenne de 2010 a démontré que dans les Secteurs Verts (agriculture, horticulture, parcs et travaux techniques, fromagerie...) la fréquence et la gravité des accidents sont en moyenne plus élevées que dans les autres secteurs professionnels.

I- Des accidents.



Le monde agricole c'est environ plus de 2400 accidents et 8 à 10 décès par an en Wallonie.

60% des accidents sont dus à des chutes et aux contacts avec les animaux.

Nous entendons souvent :

"Ce sont les risques du métier", "J'ai beaucoup de manutention, j'ai mal au dos, c'est normal". Non, les risques du métier ne sont pas une fatalité !

Plusieurs facteurs favorisent les accidents : le manque de temps, le stress, les automatismes de travail qui s'installent. Des solutions simples et peu onéreuses peuvent être mise en place pour éviter les accidents et diminuer la pénibilité du travail.

II- La prévention, depuis quand ? Quelle est ma responsabilité ?

La loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail est la loi de base dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.

C'est l'employeur qui doit veiller à la sécurité et au bien-être des travailleurs de son entreprise. C'est lui qui définit la ligne de conduite et donne les instructions pour le respect et la mise en œuvre de cette politique de prévention. Toutefois, chaque personne en entreprise a un rôle à jouer pour la sécurité : elle est l'affaire de tous.

Pour construire une démarche de prévention appropriée, l'employeur doit d'abord analyser et évaluer les risques présents au sein de l'entreprise puis mettre en place des mesures de prévention à court et à long terme.

L'Agence Européenne sur la sécurité au travail a pu déterminer que pour une entreprise, le retour sur investissement pouvait atteindre un bénéfice de 12 euros pour chaque euro investi en optant pour des choix d'investissement adaptés.



III- Qui est PreventAgri ?

Créé en 2001, PreventAgri est depuis 2006 un service de la Mission Wallonne des Secteurs Verts. Ce projet bénéficie du soutien financier de la région Wallonne et des partenaires sociaux des secteurs verts.

L'objectif de PreventAgri est de sensibiliser le monde agricole à la prévention des incidents, des accidents du travail ainsi que des maladies professionnelles (70% des maladies professionnelles sont déclarées à partir de 40 ans) en accompagnant les personnes qui le souhaitent dans une démarche d'amélioration des conditions de travail, le tout gratuitement.

PREVENTAGRI PEUT VOUS AIDER DANS VOTRE DEMARCHE DE PREVENTION. CE SERVICE REALISE A VOTRE DEMANDE, GRATUITEMENT ET CONFIDENTIELLEMENT, UNE VISITE DE VOS LIEUX DE TRAVAIL ET VOUS APPORTE DES CONSEILS PERSONNALISES SUR LA SECURITE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL AU SEIN DE VOTRE ENTREPRISE.

Nous réalisons à votre demande pour tout public (exploitants, salariés, écoles...) des formations, des visites de terrain, des conférences sur de nombreux thèmes :

EXEMPLES DE FORMATIONS ET DE SENSIBILISATIONS

La santé et sécurité dans les entreprises (parcs et jardins, élevages, équestres...)

Le Travail en sécurité avec les produits phytosanitaires et les biocides

Approfondir ses connaissances pour manipuler ses bovins en sécurité et avec rapidité

Initiation au secourisme

La législation du bien-être au travail

La prévention des troubles musculo-squelettiques (maux de dos, tendinites des membres supérieurs, douleurs à l'épaule...)

La prévention du risque incendie

VCA spécifique parcs et jardins

La réflexion sur le projet d'aménagement ou la création d'un nouveau bâtiment

L'amiante : qu'est-ce que c'est ? Où le trouver ? Comment s'en débarrasser ? (NEW)

AIDES ET CONSEILS

La réglementation sur la Sécurité et le Bien-être au travail

L'analyse des risques (obligatoire depuis le 27 mars 1998 pour chaque employeur)

La conception de bâtiments (polyculture, élevage, fromagerie, magasin de vente associé,



viticulture...)

La conception ou la mise aux normes de votre local phyto, aire de lavage/ remplissage

L'inventaire amiante en entreprise

L'aménagement des conditions de travail : suite à l'installation, l'envie d'améliorer les conditions de travail ou encore suite à un accident ou à un handicap

Et bien d'autres possibilités à la demande...

"N'hésitez plus c'est le moment de nous contacter et de planifier ensemble vos demandes."